

Nous, CMC Markets UK Plc (ci-après dénommés « CMC Markets », « nous », « notre », « nos ») nous engageons à agir avec vous de manière honnête et au mieux de vos intérêts dans le cadre de l'exécution de vos ordres. Dans le présent document, nous faisons la synthèse du processus d'exécution de vos Ordres sur le Système de Négociation, conformément à notre obligation réglementaire de prendre des mesures suffisantes pour obtenir le meilleur résultat possible pour vous. Lorsque vous faites un investissement par l'intermédiaire du Système de Négociation, vous consentez à ce que vos ordres soient exécutés de la manière exposée ci-après et en dehors d'une Place de Négociation.

Dans le présent document, les mots et expressions qui commencent par des lettres capitales ont le sens défini à l'Annexe 3 des Conditions Générales MT4.

1. Points clés.

Cette section présente les points clés de cette synthèse de la politique d'exécution des ordres.

- 1.1 La Plateforme MT4 est accordée sous licence à CMC Markets par MetaQuotes Software Corp (« MetaQuotes »), une tierce partie qui n'a aucun lien avec CMC Markets. Nous utilisons le logiciel de gestion et d'exécution des ordres de la Plateforme MT4 selon nos cours et notre exécution des Ordres. La Plateforme MT4 est une plateforme de négociation indépendante de nos autres plateformes de négociation.
- 1.2 CMC Markets constitue la seule place d'exécution de vos Ordres. Cela signifie que vos Ordres sont exécutés par le moyen d'une transaction bilatérale avec nous en tant que contrepartie concernant vos transactions, sur le Système de Négociation, et non pas au moyen d'une transaction sur n'importe quelle Place de Négociation ou infrastructure d'exécution externe. Nous n'utilisons aucune autre place d'exécution pour exécuter vos Ordres.
- 1.3 Le Système de Négociation est entièrement automatisé pour la cotation et l'exécution des Ordres. CMC Markets s'appuie sur le logiciel de MetaQuotes pour nous fournir les données relatives aux Ordres, y compris les Ordres en Attente. En cas de différences entre la Plateforme de Back Office et la Plateforme MT4, nous prenons toutes les mesures raisonnables pour concilier la différence, le cas échéant.
- 1.4 Nos Cours sont générés par voie électronique par le Système de Négociation, et ils peuvent être différents des cours générés par les Places de Négociation, les autres marchés, les places/prestataires d'exécution ou les autres plateformes de négociation de CMC Markets.
- 1.5 En plaçant un Ordre, vous transmettez au Système de Négociation une instruction de passer cet Ordre pour votre Compte sur la base des Cours générés par le Système de Négociation. Merci de consulter nos Conditions Générales MT4 et notre site internet pour plus de détails concernant le placement et l'exécution de vos Ordres, ainsi que sur les commissions.
- 1.6 En conséquence de mouvements rapides de cours, le Cours auquel le Système de Négociation exécute un Ordre concernant une Transaction peut vous être moins favorable que le Cours affiché sur le Système de Négociation lorsque vous passez l'Ordre.
- 1.7 Un Ordre ne sera considéré reçu par la Plateforme de Back Office qu'au moment de sa réception effective par la Plateforme de Back Office, qui peut ne pas avoir lieu dès que vous envoyez cet Ordre sur la Plateforme MT4.
- 1.8 Il est possible qu'avant que la Plateforme de Back Office ne reçoive un Ordre Limit, un Ordre Take Profit, un Ordre Stop ou un Ordre Stop Loss de la Plateforme MT4, de nombreuses mises à jour de Cours aient eu lieu, voir clauses 2.3 et 2.4 pour plus de détails.
- 1.9 Conformément à l'article 3.3.5 des Conditions Générales MT4, lorsque vous nommez un intermédiaire, un gestionnaire discrétionnaire de placements ou une personne similaire comme une Personne Autorisée pour agir en votre nom et que la personne agit également au nom d'autres clients de CMC Markets, la Personne Autorisée peut décider de passer un seul ordre groupé relatif à des Transactions pour plusieurs clients en lien avec un Produit et ensuite ventiler une partie de cet Ordre pour représenter votre Ordre., la Plateforme exécutera votre Ordre au Cours correspondant à l'Echelle de Profondeur des Cours pour la taille du flux d'ordre. La Personne Autorisée peut décider de passer ces ordres pour diverses raisons, par exemple pour assurer une exécution rapide. Nous ne sommes pas responsables du regroupement et de la ventilation de tels Ordres et de tels regroupement et ventilation de ces Ordres peut s'opérer à votre désavantage.

2. Traitement par le Système de Négociation des différents types d'Ordres.

Cette section 2 fournit des informations sur les différents types d'Ordres.

Les Ordres énumérés ci-dessous sont gérés et déclenchés sur la Plateforme MT4 et exécutés par CMC Markets.

- | | | |
|-----|-----------------|---|
| 2.1 | Ordre au Marché | Un Ordre au Marché de vente sera exécuté sur le Système de Négociation au premier Cours Vendeur disponible et un Ordre au Marché d'achat au premier Cours Acheteur disponible, et sera exécuté dès que possible après que l'Ordre ait été accepté, à condition que l'Ordre au Marché soit placé durant les Heures de Négociation et que le Système de Négociation soit disponible au moment où l'Ordre au Marché est placé. |
|-----|-----------------|---|

- 2.2 **Ordre Limit / Ordres Take Profit** Un Ordre Limit ou Take Profit d'achat à un Cours Cible sera exécuté au Cours Cible ou moins, lorsque le Cours Acheteur est égal ou inférieur au Cours Cible.
Un Ordre Limit ou Take Profit de vente à un Cours Cible sera exécuté au Cours Cible ou plus, lorsque le Cours Vendeur est égal ou supérieur au Cours Cible.
- 2.3 **Ordre Stop / Ordre Stop Loss** Un Ordre Stop ou Ordre Stop Loss d'achat à un Cours Cible sera exécuté lorsque le Cours Acheteur est égal ou supérieur au Cours Cible et sera exécuté au premier Cours Acheteur disponible au moment où l'Ordre est exécuté par le Système de Négociation ou au cours cible si le premier Cours Acheteur disponible est inférieur au Cours Cible.
Un Ordre Stop ou Ordre Stop Loss de vente à un Cours Cible sera exécuté lorsque le Cours Vendeur est égal ou inférieur au Cours Cible et sera exécuté au premier Cours Vendeur disponible au moment où l'Ordre est exécuté par le Système de Négociation ou au cours cible si le premier Cours Vendeur disponible est supérieur au Cours Cible.
Les Ordres Stop et Ordres Stop Loss ne sont pas garantis et peuvent être assujettis au phénomène de « gapping ». Ce n'est pas possible de lier des ordres stop loss garantis à des Positions sur le Système de Négociation.
- 2.4 **Ordre Stop Loss Suiveur** Un Stop Loss Suiveur est un algorithme qui gère les Ordres Stop Loss.
Un Stop Loss Suiveur placera automatiquement un Ordre Stop Loss sur une Transaction une fois que ladite Transaction affiche un profit d'au-moins la valeur en points du Stop Loss Suiveur (e.g. si la valeur du Stop Suiveur est de 15 points alors la Transaction devra afficher un profit d'au-moins 15 points pour que l'Ordre Stop Loss soit placé). Par la suite, si le profit associé à la Transaction augmente, alors le Stop Loss Suiveur ajustera l'Ordre Stop Loss en vue de conserver une distance au Cours de l'Ordre Stop Loss équivalente à la valeur en points du Stop Loss Suiveur. L'Ordre Stop Loss sera exécuté en accord avec la clause 2.3 ci-dessus.
Un Ordre Stop Loss distinct peut être placé sur une Transaction en parallèle à un Stop Loss Suiveur. Dans ce cas de figure, comme un seul Ordre Stop Loss ne peut être lié à une Transaction de CFD sur Marge à un moment donné, une fois que le Stop Loss suiveur est activé, il ajustera l'Ordre Stop Loss précédent ayant été placé séparément.
- Important :**
S'il existe plusieurs Transactions sur un même Produit et pour lesquelles un Ordre Stop Loss Suiveur a été lié, alors seulement le Stop Loss Suiveur le plus récent devant être activé s'ajustera.
Un Stop Loss Suiveur ne fonctionnera que si vous restez connecté à votre Compte MT4 et à la Plateforme MT4 et que si ces derniers sont connectés à internet.
- 2.5 L'ouverture d'une nouvelle Transaction dans la direction opposée à une Transaction existante ne ferme pas la Transaction initiale puisqu'il n'y a pas de compensation en place sur les Transactions effectuées sur le Système de Négociation.
- 2.6 Vous ne pouvez pas ouvrir, modifier ou fermer des Ordres sur la Plateforme de Back Office. Vous devez utiliser la Plateforme MT4 pour négocier avec CMC Markets. Pour consulter vos Ordres, vous devez vous connecter à la Plateforme MT4.
- 2.7 La Plateforme de Back Office affiche toutes vos Transactions et Positions ouvertes. Toutefois, les Ordres liés ne sont pas affichés sur la Plateforme de Back Office.
- 2.8 Le Système de Négociation ne vérifie pas les fonds disponibles lorsqu'un Ordre en Attente est passé. Si vous n'avez pas les fonds nécessaires pour couvrir l'Ordre au moment de l'exécution, l'Ordre en Attente est annulé.

3. Facteurs que nous considérons pour déterminer la meilleure exécution.

- 3.1 Lorsque nous exécuterons des Ordres, nous respecterons toutes les étapes appropriées pour obtenir le meilleur résultat pour vous, en prenant en compte le type d'instruments financiers lié à l'Ordre concerné ainsi que d'autres facteurs d'exécution.
- 3.2 Nous prendrons en compte les facteurs d'exécution suivants lorsque nous exécuterons votre Ordre, classés par ordre d'importance du plus important au moins important:
- 3.2.1 Cours;
 - 3.2.2 Autres frais y compris Taux de Change;
 - 3.2.3 rapidité d'exécution;
 - 3.2.4 probabilité d'exécution et de règlement; et
 - 3.2.5 taille de votre Ordre.

4. Cours générés par le Système de Négociation.

La présente section vous renseigne sur les Cours et sur l'exécution de vos Ordres.

- 4.1 Le meilleur résultat possible lorsque votre Ordre sera exécuté sera déterminé en terme de considération totale (i.e. le cours de votre Ordre et les coûts associés à l'exécution).
- 4.2 Les Cours des Produits sont générés de manière électronique par le Système de Négociation. Ces Cours tiennent compte des données du marché provenant de sources diverses afin de nous permettre de vérifier si nos Cours sont justes et si nous respectons notre engagement de meilleure exécution. Cependant, les Cours peuvent ne pas correspondre aux cours que vous constatez ailleurs (y compris les cours des Places de Négociation ou d'autres fournisseurs). Les Cours incluent notre Marge raisonnable.
- 4.3 Les fluctuations de marché et les conditions techniques, en plus des Evénements Fortuits, pourraient signifier que les Cours que vous voyez sur votre appareil lorsque vous passez un Ordre peuvent ne pas être identiques au Cours auquel la Transaction est exécutée. Si des changements interviennent au niveau du Cours en vigueur entre le moment où vous passez l'Ordre et le moment où nous recevons cet Ordre ou le moment où l'Ordre correspondant est exécuté ou dénoué par le Système de Négociation, l'Ordre est généralement exécuté (ou en fonction du) au Cours lorsque l'Ordre est exécuté par le Système de Négociation. Cela pourrait se révéler à votre désavantage ou, au contraire, à votre avantage.
- 4.4 Il peut arriver que les circonstances puissent parfois empêcher le Système de Négociation de générer des Cours ou avoir une incidence sur les Cours qui auront été générés. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter en particulier les articles 4.2 (« Accès au Système de Négociation ») et 8.2 (« Circonstances Indépendantes de Notre Volonté »), ainsi que l'article 11 de l'Annexe 1 (« Actions d'Entreprise, Régularisation et Cas de faillite ») de nos Conditions Générales MT4.
- 4.5 Consultez l'onglet « Nos Cours » du Site Internet pour de plus amples renseignements sur les cotations.

5. Taux de Change générés par le Système de Négociation.

La présente section vous renseigne au sujet des Taux de Change.

- 5.1 Lorsque vous concluez une Transaction ou que vous passez des Ordres avec nous, tous les calculs sont réalisés dans la devise dans laquelle le Produit en question est libellé, la Devise de Référence du Produit, avant conversion dans votre Devise de Référence du Compte au Taux de Change en vigueur et appliqués à votre Compte.
- 5.2 Comme pour les Cours, le Taux de Change entre deux devises données est généré de manière électronique par le Système de Négociation et peut ne pas correspondre aux taux de change que vous constatez par ailleurs (y compris les taux de change officiels).
- 5.3 Si nécessaire, nous vous fournirons le Taux de Change utilisé pour convertir dans votre Devise de Référence du Compte des montants libellés dans une Devise de Référence du Produit.

6. Taille, rapidité et probabilité d'exécution.

La présente section vous renseigne au sujet de la rapidité avec laquelle les Ordres sont exécutés par le Système de Négociation, de la probabilité d'exécution et de la taille des Ordres.

- 6.1 Les Ordres sont exécutés par le Système de Négociation de manière automatique et ne dépendent d'aucune intervention ou traitement manuel.
- 6.2 Le Système de Négociation exécutera, sauf dans un certain nombre d'exceptions, les Ordres dès que possible suivant leur réception. Le Système de Négociation n'exécutera les Ordres que durant les Heures de Négociation.
- 6.3 Les Ordres seront acceptés ou rejetés par le Système de Négociation, ou la modification des Ordres en Attente en fonction de leurs Attributs respectifs et de nos Conditions Générales MT4, y compris en cas de dépassement de toute limite applicable et/ou si la Valeur de votre Compte ne suffit pas à couvrir votre Marge, lorsque la Valeur de votre Compte est inférieure au(x) Seuil(s) de Liquidation applicable(s) ou lorsque vous avez un Solde insuffisant pour payer toute Commission ou toute autre prime (selon le cas).
- 6.4 Si un Ordre est accepté par le Système de Négociation, il existe néanmoins des circonstances empêchant ou affectant l'exécution d'un Ordre, par exemple si son exécution dépasse toute limite, si les restrictions du marché s'appliquent, si la Valeur de votre Compte est ou pourrait être insuffisante pour couvrir votre Marge, lorsque la Valeur de votre Compte est inférieure au Seuil de Liquidation applicable ou dans toute situation visée à l'article 4.2 (« Accès au Système de Négociation »), 8.2 (« Circonstances Indépendantes de Notre Volonté »), à l'article 11 de l'Annexe 1 (« Opérations sur Titres, Régularisation et Cas de Faillite ») de nos Conditions Générales MT4.
- 6.5 Le Système de Négociation prendra automatiquement en compte la taille de vos Ordres au moment de l'exécution.

7. Clôture de vos Transactions en l'absence d'instructions de votre part.

- 7.1 Il est des situations où tout ou partie de vos Transactions seront closes sans instruction de votre part. Ces situations interviennent lorsque la Liquidation du Compte intervient, celle où vous ne réduisez pas une Position en-dessous de la limite applicable dans le délai correspondant spécifié par nos soins ou celle où nous exerçons nos droits à clôturer vos Transactions. Veuillez consulter nos Conditions Générales MT4 pour de plus amples renseignements.

- 7.2 Sauf dans le cas où la transaction est clôturée par vous ou par nous à l'avance, toute Transaction sera clôturée et réglée par le Système de Négociation automatiquement à l'heure et à la date de règlement sur un Forward (et tout Ordre en Attente sera également annulé sur cette base).
- 7.3 Si votre Compte est inférieur au Seuil de Liquidation, le Système de Négociation déclenche la Liquidation complète du Compte et clôture toutes les Transactions sur les Produits dont le cours est actuellement établi au cours en vigueur lorsque les ordres de liquidation sont reçus.

8. Instructions spécifiques.

- 8.1 Vos Ordres ne peuvent être exécutés que sur le Système de Négociation et/ou à travers notre équipe Gestion Clients. Toute instruction d'exécuter votre Ordre sur une infrastructure d'exécution différente aboutira au rejet de votre Ordre.
- 8.2 Si vous nous donnez des instructions sur la façon d'exécuter votre Ordre, le respect de ces instructions peut nous amener à ne pas suivre les étapes définies dans cette Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres pour obtenir le meilleur résultat possible pour l'exécution de votre Ordre. Dans cette situation, notre exécution conformément à vos instructions sera réputée être la meilleure exécution.

9. Surveillance et révision.

- 9.1 Nous surveillerons et réviserons régulièrement nos politiques, procédures et dispositions connexes afin d'assurer notre respect des obligations réglementaires et, le cas échéant, nous procéderons aux modifications requises.
- 9.2 Vous trouverez nos données plus récentes relatives à la qualité d'exécution sur notre Site Internet.
- 9.3 Nous vous aviserons par écrit de toutes les modifications importantes apportées au présent document.